

LA LETTRE DU PHOTOVOLTAÏQUE N°22

Un avis éclairant sur l'actualité du GPPEP et du Photovoltaïque.



Le mot du président

Le moins que l'on puisse dire est que l'année 2020 aurait été une année contrastée même s'il nous manque encore 8 semaines avant que l'on ne bascule sur 2021.

Dans le cadre de notre activité d'aide et de défense des producteurs, 2020 est un bon cru, nos décideurs et surtout les services de l'État ont enfin mesuré réellement l'ampleur des dégâts que provoquent les éco-délinquants dans la filière du photovoltaïque résidentiel avec notamment la refonte du label RGE qui sera en application dès le 01 janvier 2021, et qui est encore plus protectrice pour les citoyens; tout n'est pas parfait, mais cela va dans le bon sens

Du côté purement photovoltaïque résidentiel, l'année fut plutôt morose et la covid-19 en est la cause. Il est évident que les pensées de nos concitoyens étaient plutôt dirigées vers les conséquences financières des confinements à répétition, qui malheureusement risque de continuer tant qu'un vaccin n'aura pas été mis sur le marché.

Cependant, nous devons rester vigilants, pour preuve l'information suivante : nous venons d'apprendre que le gouvernement a décidé de diminuer la durée des contrats en Obligation d'Achat pour les centrales de puissance supérieure à 250 kWc, passant ainsi de 20 à 13 ans. Maintenant que la boîte de Pandore est ouverte, il nous faut être attentif pour que cela ne s'applique pas à d'autres segments de la filière (comme le résidentiel) ; et nous devons être encore plus nombreux pour peser encore plus sur les futures options de nos décideurs. Soyez les ambassadeurs de notre association, aidez-nous à convaincre les producteurs du PV résidentiel à nous rejoindre. Ensemble encore plus fort !!

JM

L'info du GPPEP

Le GPPEP a décidé de lancer une série de « café débat » avec des internautes sur divers sujets relatifs au PV avec l'outil ZOOM.

Le premier « débat café » s'est déroulé le mercredi 21/10 dans une thématique qui vous est chère, la procédure juridique mais également la médiation et nous avons répondu à toutes les questions que vous vous posez. Pour cette première, nous avons eu le privilège d'accueillir la responsable de l'équipe litige du gppep, Claudine, mais également Nanou, Betty et tous les autres en présence d'internautes intéressés par le sujet.

Le prochain aura comme thème l'autoconsommation, les invitations se feront sur notre page Facebook et à partir de notre site internet.

Nous réfléchissons au lancement de notre « TV-GPPEP » où nous réaliserons des vidéos sur des thèmes comme l'autoconsommation, les règles fiscales concernant les installations PV, les documents administratifs nécessaires à un projet PV etc... A suivre sur notre site.

RZ

Le mot du trésorier

Au 01/11/2020 le GPPEP compte 11175 adhérents.

Depuis 2009 nous validons une moyenne de 1000 adhérents par année, mais depuis 2 ans nous constatons une baisse des adhésions. La majorité des adhésions se fait à la suite d'une demande d'aide et en particulier suite à un litige avec un installateur, fausses promesses de rendement, installation sinistrée etc.

Cette baisse d'adhésions ne signifie pas un ralentissement de l'activité des éco délinquants.

Nous sommes la plus grande association de producteurs PV reconnue en France, cela donne des idées aux escrocs. Les éco délinquants jamais à court d'idées se sont reconvertis en pseudo association à but «très lucratif». Ils prospectent par téléphone à partir de fichiers en vous proposant « d'analyser les coûts d'installations et de crédit concernant votre installation ». Ils vous « informent » que votre dossier comporte des erreurs et qu'ils peuvent faire une demande de conciliation afin de vous faire rembourser même si celle-ci est en parfait état de fonctionnement. Ils se disent spécialistes de l'annulation du bon de commande.

Naturellement, leur seul but est de vous diriger vers leur cabinet d'avocats pour dans la majorité des cas vous plumer encore plus.

Voir : <http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=21&t=45729>

: <http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=21&t=39891>

: l'article dans la revue « Capital juillet 2020. »

Il est vrai que cette année la situation sanitaire n'est pas propice aux projets photovoltaïques. Notre équipe litige ne baisse pas les bras, et reste toujours mobilisée au service des victimes.

Mais nous sommes également présents dans la promotion du PV, pour aider en amont les particuliers désireux de se lancer dans le PV.

Fort d'une quinzaine de bénévoles, avec nos « outils informatiques de travail », « Serveurs et hébergeurs de données, Mailchimp, zoho » pour répondre efficacement aux diverses sollicitations, nous dépensons environ 10 000€ par an.

C'est la raison pour laquelle, tous les ans, nous faisons appel à votre soutien et générosité.

Nous n'avons aucune subvention, nos seules ressources sont vos cotisations d'adhésions, et vos dons.

Sans votre contribution nous ne pourrions pas effectuer notre mission de bénévoles.

Vos dons sont éligibles au reçu fiscal conformément aux règles de déduction se trouvent ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml>

Pour faire un don, connectez-vous dans votre espace adhérent GPPEP :

<https://gppep.org/adherent/connexion.php>

Pour info, les personnes qui souhaitent payer par Carte Bancaire peuvent le faire via notre système CB/Paypal, sans obligation de posséder un compte Paypal. Les informations de leur CB ne sont pas mémorisées, le système est sécurisé. Les paiements par chèque sont à envoyer à cette adresse :

Association GPPEP Chez Roger Zenss 11, rue de l'Altenbach 68730 Michelbach-le-bas

Merci pour votre soutien

RZ

Le futur de nos Installations

Nous n'avons aucun doute, l'énergie photovoltaïque dans son ensemble est promise à un bel avenir, c'est déjà un point d'optimisme.

Nous concernés, particuliers producteurs, nous pouvons espérer ce bel avenir si et seulement si nous sommes capables de nous faire entendre, si nous restons vigilants et en alerte perpétuelle sur l'évolution réglementaire, attentifs aux grands écarts entre annonce politique et application des textes souvent noyés dans la complexité, le diable se cache dans les détails.

Beaucoup d'entre nous, parmi les plus anciens, ont une installation avec vente de la production dans le cadre de l'obligation d'achat, nous n'avons pas à regretter notre choix, même si tout n'a pas été un long fleuve tranquille durant ces 10 ou 12 dernières années. C'est grâce à notre esprit d'initiative que le photovoltaïque décentralisé de petite puissance s'est imposé. Conservons cet esprit, il reste beaucoup à bâtir. Dans quelques années nos contrats vont arriver à terme, un nouveau futur s'ouvrira à nous.

Aujourd'hui, le basculement du marché de la vente totale vers l'autoconsommation, avec ou sans vente de surplus est une réalité ; et ceci change fondamentalement la façon individuelle d'aborder la problématique des particuliers producteurs.

En dépit d'éléments positifs :

- Les panneaux photovoltaïques et les équipements ont vu leur coût diminuer et sont dans l'ensemble de bonne qualité
- Le nombre des arnaques semble marquer le pas grâce à nos actions.
- Des innovations apparaissent chaque jour : toiles solaires plus esthétique, des avancées énormes dans le stockage
- Apparition des « smart grid » avec les réseaux intelligents et internet permettant un équilibrage production/consommation.
- La France semble commencer à mettre en application la législation européenne donnant le droit aux habitants, collectivités et acteurs économiques locaux de produire/stocker/consommer/vendre leur propre électricité.
- De nombreux défis restent à relever pour assurer notre avenir serein :
 - Les géants de l'énergie s'intéressent de plus en plus à l'autoconsommation individuelle, mixant fourniture de matériel/production/consommation
 - Comment valoriser notre production une fois notre contrat OA arrivé à terme ?
 - Avec l'arrivée des véhicules électriques, des besoins d'électricité pour la production d'hydrogène par exemple, les choix se complexifient.

Le GPPEP estime que le particulier producteur ne doit pas se laisser « avaler » et doit rester maître de ses choix.

C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre notre communauté de producteurs en cours de création, surtout mais pas seulement, si vous souhaitez valoriser au mieux votre après contrat de vente en OA ou l'installation que vous avez construit vous-même.

Nous construirons notre avenir tous ensemble.

L'avenir se construit également en corrigeant les dérives et problèmes du passé, c'est pourquoi le GPPEP agit pour obtenir un droit de rétractation sur les foires, de la même manière nous avons saisi le ministère sur la difficulté de la remise en état des toitures en intégration devenue quasi impossible ; sans réponse à ce jour.

JPC

Le mot de la cellule Accompagnement juridique

Notre cellule est composée de bénévoles prêts à vous aider dans vos problèmes d'installation ou de commande.

Depuis 2018, nous notons une baisse de requêtes qui peut s'expliquer entre autres par la naissance d'une multitude de pseudos associations de consommateurs photovoltaïque qui derrière se cachent des cabinets d'avocats.

Ces pseudos associations n'ont aucun scrupule à vendre du vent, tout comme certaines sociétés de photovoltaïques.

Le GPPEP se bat contre ses pseudos associations, fait de l'information et nous avons donc de nouvelles demandes d'avis sur ses pseudos associations. Nous avons également (et nous sommes contents, ce qui prouve que la démarche du GPPEP dans la prévention fonctionne) de plus en plus de demandes de conseils sur des bons de commande avant installation, ce qui permet de régler le problème (s'il y a) très rapidement et sans procédure. Nous avons par contre toujours autant de commandes signées sur FOIRE, pour lesquelles nous tentons l'annulation si le bon de commande n'est pas conforme. Nous rappelons qu'une commande FOIRE est une commande ferme et définitive. Le GPPEP se bat aussi pour obtenir un droit de rétractation. Au GPPEP, nous essayons d'aider toujours au mieux nos adhérents. Par ces multiples pseudos associations, les tribunaux sont engorgés de dossiers photovoltaïques et, malheureusement en ce moment, nous constatons une baisse de dossiers gagnés.

Nous avons donc pensé à la médiation avec les entreprises. Trois conditions impératives pour tenter une médiation :

- 1- Accord de l'adhérent et de l'entreprise,
- 2- Qu'il n'y ait pas de faute grave de la part de l'entreprise
- 3- L'entreprise doit être en activité bien sûr.

La médiation est un moyen plus rapide, moins coûteux d'aboutir à un arrangement qu'une procédure juridique.

Nous avons besoin de bénévoles dans notre « cellule aide ». N'ayez pas peur, venez nous rejoindre, nous sommes une équipe, nous travaillons dans le collectif et l'entraide. Contactez-nous sur aide@gppep.org, nous prendrons contact avec vous pour en discuter.

La cellule aide

CELLULE TECHNIQUE

Cette année est en effet très particulière, la Covid19 en a notoirement modifié nos relations avec les institutions et organismes :

3 représentants du GPPEP participaient, en 2019, à ces réunions, l'un d'entre eux a dû cesser pour raison de santé, 2021 nous verra sans doute épaulés par deux nouvelles recrues en espérant que ces bénévoles ne soient déroutés par les conditions très particulières engendrées par la pandémie.

La réglementation

La totalité des réunions auprès d'EDF et d'ENEDIS s'effectue en « distanciel », souvent dans des conditions très aléatoires, ce qui pose problème, car les précisions que nous obtenons nous sont généralement apportées en « off » comme disent les journalistes, c'est-à-dire en contact direct avec les responsables et, ce avant ou après les réunions dont le caractère est généralement informel.

Il faut savoir que ces institutionnels sont des techniciens supervisés par deux organismes principaux, la DEGEC (Direction Générale de l'Énergie et du climat) et la CRE (Commission de régulation de l'Énergie), et de façon moins factuelle l'ADEME (Agence de la transition écologique) depuis 2019 notre association, par l'intermédiaire de son président, est consultée par le CRE et l'ADEME

Auprès d'EDF il n'y a aucun changement d'instance depuis la précédente lettre n°21.

Auprès d'ENEDIS, un changement notoire ; Le CCP (Comité de Concertation avec les Producteurs) devient le CCPS (Comité de Concertation avec les Producteurs et opérateurs de stockage) ce qui n'est pas anodin s'agissant de la prise en compte du stockage des énergies renouvelables.

Les organismes de qualification.

Le GPPEP, à leur demande, est membre du conseil d'administration des organismes de qualification habilités à délivrer le label RGE dépendant de la qualification attribuée aux entreprises œuvrant dans le domaine du bâtiment à savoir ; QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIT'ENR et AQPV.

Rappelons qu'à compter du 1er janvier 2019, la demande de contrat d'achat déposée auprès d'ENEDIS doit comporter l'un des certificats délivrés par les organismes ci-dessus cités.

Il faut savoir que dans la plupart des cas le représentant légal du GPPEP aux conseils d'administration de ces organismes est le président du GPPEP et il se trouve que celui-ci réside dans le sud-ouest alors que les organismes disposent tous de sièges parisiens, compte tenu de ce fait, le président limite ses déplacements en fonction de leur impérieuse nécessité. Lorsque les commissions ordinaires ont lieu en « présentiel, sa représentation est assurée par des membres du GPPEP en tant que mandataires préalablement agréés

Il se trouve qu'en 2020, toutes les réunions se déroulent en « distanciel » ce qui signifie que le président dans la plupart des cas est contraint d'assumer seul la tâche dévolue aux commissions.

Lors de ces commissions il s'agit d'examiner des litiges pouvant conduire à la suppression temporaire ou définitive de ses entreprises RGE et ce dans tous les domaines des énergies renouvelables ce qui engendre une lourde responsabilité.

Il est à noter qu'en ce qui concerne le photovoltaïque nombre d'éco-délinquants ayant été éliminés du circuit, la lutte contre ces entreprises (dont le GPPEP est le principal initiateur) ayant commencé à porter ses fruits, les cas sont en évidente diminution au net « profit » des installations de pompes à chaleur qui détiennent actuellement le flambeau de l'éco-délinquance.

Cellule informatique

Comme toute association de bénévoles, notre association n'échappe pas au turn-over de ses membres malgré l'excellente ambiance qui y règne. Nous avons besoin, pour doubler le poste, d'aide dans notre cellule informatique, un bon connaisseur en php et mysql, le java script et un peu ajax ainsi qu'un connaisseur pour nous aider en faisant l'interface entre notre fournisseur de crm (zoho) et nous. Bien entendu ce n'est pas un travail à plein temps, mais quand on tombe dans le gppep certain, ne veut plus le quitter.

Le gppep fonctionne avec 2 sites, celui du gppep www.gppep.org, tout nouveau et encore en évolution ainsi que www.victimes-photovoltaïque.fr plus spécialement dédié pour lequel nous cherchons un animateur pour le faire ''vivre''.

Le GPPEP a également lancé une chaîne TV, TV GPPEP, qui proposera sous peu des petits tutos sur les 2 casquettes de notre association l'aide aux producteurs, mais également le PV résidentiel, si vous avez une âme de metteur en scène, rejoignez-nous.

Le Site

Le site GPPEP poursuit sa modernité, depuis que je l'ai prise en charge, en 2018, il en est à sa deuxième évolution. La route est longue et se fait à pas feutrés, pour répondre aux exigences du Conseil d'Administration, avoir un site toujours en état de fonctionnement et, aux adhérents et autres visiteurs passionnés de photovoltaïque qui veulent des informations et réponses à leurs interrogations.

Les futures évolutions (forum, TV GPPEP, petites vidéos) sont à l'ordre du jour, la réalisation technique est de mise en œuvre un peu délicate du fait de la dispersion des bénévoles aux quatre coins de l'hexagone. Un peu de patience, les choses vont se faire.

Actuellement sur le site, il y a des thèmes qui doivent attirer votre attention telle que : Articles, Téléchargements, Avocats.

"Articles", cette rubrique est créée pour apporter des informations aux adhérents et à toute personne qui visite le site. À ce propos, tous les contributeurs d'article sont les bienvenus, ne pas se freiner sur des idées qui peuvent vous paraître banales. Toutes connaissances maîtrisées peuvent se déguiser en simplicité. Pour le profane, l'évidence est dans sa méconnaissance de la chose, et c'est là qu'il se perd en confusion. Je veux dire que si vous maîtrisez un sujet sur le photovoltaïque, écrivez un article, vous ferez des heureux.

"Avocats", une rubrique destinée aux "billets d'humeur des avocats" que vous pourrez consulter à volonté.

Je vous encourage vivement à visiter le site GPPEP et à faire remonter vos remarques, propositions d'amélioration, et tout ce qui peut faire avancer dans l'information, la prévention et le partage.

SM
Webmaster